

La Charte Forestière de Territoire dans le Projet de Parc Naturel Régional de Gâtine Poitevine (79)

24/11/2023

CNPF Nouvelle-Aquitaine

Le Pays de Gâtine, en partenariat avec le Centre National de la Propriété Forestière de Nouvelle-Aquitaine (CNPF NA), se lance dans la création d'une Charte Forestière de Territoire (CFT) dans le cadre du projet de Parc Naturel Régional (PNR) de Gâtine poitevine. Cette initiative vise à établir une politique ambitieuse pour la gestion des forêts de Gâtine et à accompagner le développement durable de la filière forêt-bois.

L'Importance des Forêts dans le PNR de Gâtine Poitevine

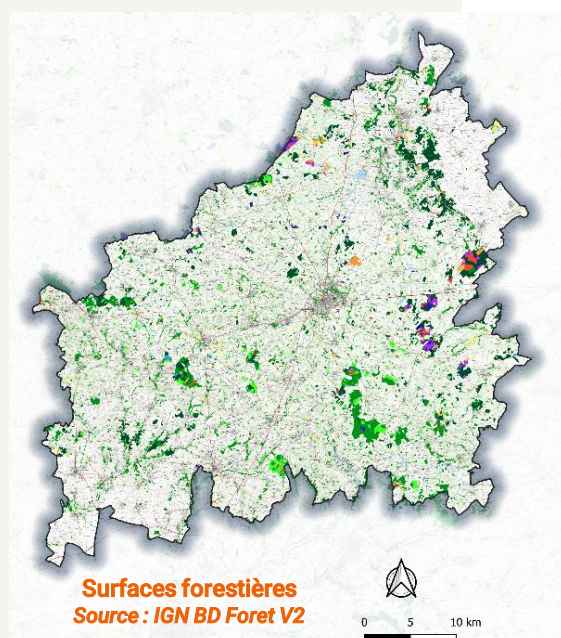
Le PNR de Gâtine poitevine englobe une **vaste étendue forestière de 19 612 hectares**, représentant **11,2 % du territoire**. À l'intérieur de cette zone, les forêts privées, couvertes par des Documents de Gestion Durable (DGD), s'étendent sur **7 339 hectares** et appartiennent à **137 propriétaires forestiers**. Les **sites Natura 2000, qui couvrent 37 273 hectares**, jouent un rôle significatif dans la préservation de la biodiversité, équivalant à **8 % de la couverture forestière totale**. Ces sites comprennent **7 Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** et **4 Zones de Protection Spéciale (ZPS)**, tandis que **7 300 hectares sont classés en Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**.

Porté par le Pays de Gâtine et bénéficiant du soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine, le projet de PNR s'inscrit dans une démarche visant à répondre aux enjeux identifiés dans l'avis d'opportunité émis par l'État en décembre 2019. L'enjeu forestier est une priorité dans ce projet.

Le Processus d'Élaboration de la Charte Forestière de Territoire (CFT)

La création de la CFT s'organise en trois phases.

La première phase **réalise un diagnostic** afin d'analyser la place de la forêt et de la filière bois dans le territoire. Une convention de partenariat entre le CNPF NA et le Pays de Gâtine définit clairement les rôles de chaque instance, avec un comité de pilotage regroupant divers acteurs.



La deuxième phase, centrée sur la stratégie forestière, permet **d'élaborer les thèmes prioritaires en fonction des enjeux identifiés**. Les objectifs stratégiques émergent, allant de la gestion durable des forêts à la préservation des espaces forestiers et à l'organisation de l'accueil des publics.

La troisième phase, le **plan d'action pluriannuel sur cinq ans (2024-2029)**, nourrit la future Charte du PNR. La concertation avec les acteurs du territoire permet de définir des actions concrètes, alignées sur les objectifs stratégiques.

Des objectifs stratégiques et des actions opérationnelles Bien Définis

Les objectifs opérationnels découlant du premier objectif stratégique visent à **coordonner les actions et les acteurs de la Charte Forestière de Territoire (CFT)**. Ces actions impliquent d'animer, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la charte forestière de Gâtine poitevine, tout en établissant une culture forestière commune. Cela se concrétise par la **sensibilisation du grand public** aux pratiques durables de gestion forestière et aux enjeux de la filière forêt-bois, ainsi que par la **formation des collectivités** à la gestion forestière dans les massifs publics et privés.

Dans le cadre du deuxième objectif stratégique, les objectifs opérationnels se concentrent sur **l'adaptation des forêts et de leur gestion aux changements climatiques**. Les actions correspondantes consistent à **valoriser la recherche d'adaptation au changement climatique** dans le massif forestier de Gâtine et à **accompagner des chantiers expérimentaux** visant à améliorer les techniques sylvicoles. Parallèlement, il est prévu de développer une gestion forestière axée sur la résilience en augmentant la surface de massif couvert par un document de gestion durable. La diffusion d'informations et la sensibilisation aux risques sanitaires et d'incendies sont également au cœur de ces actions.

Les objectifs opérationnels associés au troisième objectif stratégique se concentrent sur la **mobilisation et le renouvellement durable du bois**. Les actions prévues consistent à **améliorer la structure foncière des forêts privées et publiques**, ainsi qu'à **accompagner l'installation des Entreprises de Travaux Forestiers**. Simultanément, il est envisagé d'accroître la valeur ajoutée de la filière forêt-bois en revalorisant les métiers de la forêt et du bois, en inventoriant le volume des produits connexes de la filière bois, et en favorisant la consommation de bois en circuit court.

Enfin, les objectifs opérationnels du quatrième objectif stratégique ont pour but de **protéger les habitats forestiers et leurs fonctions écologiques**. Les actions correspondantes englobent la **sensibilisation des propriétaires et gestionnaires forestiers** à la prise en compte de la biodiversité, la protection et la restauration des fonctionnalités de la sous-trame forêt/vieux bois, ainsi que le maintien d'un équilibre sylvo-cynégétique en dialoguant avec les acteurs concernés. Un autre volet d'actions consiste à ouvrir les espaces forestiers en encadrant les usages, facilitant ainsi l'accès à ces espaces dans le respect de la propriété privée, tout en créant et animant des sentiers d'interprétation en forêt publique.

La Charte Forestière de Territoire dans le cadre du PNR de Gâtine poitevine est une initiative stratégique et coordonnée pour assurer une gestion durable des forêts. Les phases d'élaboration, les objectifs stratégiques et les actions opérationnelles définissent un cadre ambitieux visant à préserver, valoriser et développer la richesse forestière de la région tout en garantissant la propriété privée. Des fiches détaillées du plan d'actions seront finalisées en mars 2024 après des ateliers de travail et des échanges de concertation avec les différents acteurs du territoire.

Le site du PNR de Gâtine :

<https://www.pays-gatine.com/accueil.html>

